

Référence :**A418****Nom du produit :****AIRFLOR MECHE DESODORISANTE MENTHE****Définition :**

Désodorisant conçu pour éliminer efficacement pendant 10 semaines toutes les mauvaises odeurs.
AIRFLOR mèche désodorisante 2 en 1 absorbe, neutralise les mauvaises odeurs et parfume agréablement l'air ambiant.

Composition :

Eau osmosée, parfum, alcool

Caractéristiques :

Aspect : Liquide fluide
Couleur : Incolore
Odeur : Menthe
pH : 4.00 (+/- 1.5)
Densité : > 1
Solubilité : Diluable
Point d'éclair : 60 – 93%

Mode d'emploi :

Ouvrir le flacon et tirer délicatement le bouchon pour ajuster la mèche.
La position de la mèche détermine l'intensité du parfum.

Précautions d'emploi : Consulter la Fiche de Données de Sécurité sur le site internet www.apei.asso.fr

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

**DANGER**

Identificateurs du produit : Contient : d-Glucopyranose, oligomères, Decyl octyl glycosides, Acide L-(+) – Lactique.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANITPOISON/un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

UFI - GV41-W08R-000X-N7R6

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	08/09/2021	Création	Dossier Central	Sistina Conseils /Responsable QHSE
2	29/03/2024	Modification	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

74 bis avenue du Général de Gaulle – CS20096 – 18203 SAINT-AMAND-MONTROND Tél. + 33 (0)2 48 63 71 00 Fax + 33 (0)2 48 96 72 26

Entreprise Adaptée Agrément du Ministère du travail et de l'emploi du 30/04/80 SIRET 331 603 365 00098 APE 8810C TVA FR 29 331 603 365

Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Saint-Amand-Montrond régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 www.apei.asso.fr

Conservation :

Craint le gel.

Conserver à température ambiante, à l'abri du soleil et de l'humidité.

Elimination :

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Autres recommandations :

UTILISATION EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNELLE

Conditionnement :

A 418 - Carton de 6 flacons mèche